



## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Dans le cadre de la mission de réflexion sur le service civique qui vous a été confiée par le Président de la République, vous m'avez sollicité, par l'intermédiaire de mon cabinet, sur la création d'un service civique européen et plus particulièrement sur la proposition « AMICUS » de l'Institut Montaigne visant à l'établissement d'un service civique universel européen.

Je tiens d'abord à renouveler mon soutien au projet d'un service civique européen. C'est un projet ambitieux et utile contribuant au renforcement de notre conscience européenne commune et au développement de compétences linguistiques et d'aptitudes professionnelles permettant une meilleure intégration des jeunes au sein du marché du travail européen.

Ce projet est également en phase avec l'objectif de la future présidence française du Conseil de l'Union européenne de promouvoir une réflexion de fond sur les modalités de démocratisation et d'approfondissement des programmes facilitant la mobilité des jeunes Européens. C'est dans cette perspective qu'ont été mobilisées différentes institutions :

- La Commission européenne a mis en place, sur proposition française, un groupe de haut niveau sur la mobilité des jeunes Européens présidé par Madame Maria Joao Rodrigues ;

- Le Comité économique et social européen a rendu un avis exploratoire sur les modalités pratiques d'association de la société civile à la promotion de la mobilité des jeunes Européens ;

- Au niveau national, le Centre d'analyse stratégique prépare un rapport qui permettra de faire un état des lieux des programmes existants ainsi que des propositions concernant, notamment, leur amélioration et leur généralisation.

Ces réflexions, qui incluent un volet « volontariat », devraient permettre d'aboutir à des conclusions lors du Conseil Education des 20 et 21 novembre qui se tiendra sous présidence française.

Concernant plus particulièrement le proposition « AMICUS » de l'Institut Montaigne, je souhaite souligner plusieurs éléments :

- Son ambition répond à notre souhait de rendre plus concrète la citoyenneté européenne pour les jeunes générations et de favoriser la mobilité des jeunes Européens. Il s'agit d'offrir la possibilité à la quasi-totalité de la jeunesse européenne de consacrer plusieurs mois de sa vie au service de la collectivité et du bien commun et ceci, autant que faire se peut, dans un pays de l'Union autre que le sien.

- Il faut saluer le caractère pragmatique du projet. Plutôt que de remplacer l'existant « AMICUS » vise à placer dans le cadre d'un même programme les dispositifs de service civique existants ou en projet en Europe. « AMICUS » s'inscrit ainsi dans une logique de subsidiarité qui privilégie une gestion décentralisée au niveau national. Il s'appuierait essentiellement sur ce qui existe dans les Etats-membres et serait coordonné de manière légère au niveau communautaire. Ces dispositifs seraient labellisés « AMICUS » s'ils respectent un cadre de référence défini au niveau européen. L'appréciation de la dimension « obligatoire » ou « facultative » du dispositif relèverait d'une décision nationale.

- La pertinence de la méthode proposée par l'Institut Montaigne pour promouvoir AMICUS doit être soulignée. Il s'agit, dans un premier temps, de susciter un débat public visant à faire émerger un consensus et, à cette fin, de mobiliser les institutions européennes et en premier lieu la Commission et le Comité économique et social européen.

- Outre le coût financier d'AMICUS, qui peut poser problème en période de ralentissement économique, le projet de l'Institut Montaigne soulève quatre sujets majeurs qui, à notre sens, demandent une expertise complémentaire : la question de fond des capacités linguistiques minimales pour effectuer un service civique ; l'organisation de la coordination administrative entre pays partenaires du programme AMICUS ; les conditions matérielles d'accueil ; la constitution d'une administration de gestion du service civique au niveau européen.

- Enfin, la mise en œuvre de ce projet ne requiert pas forcément une initiative communautaire. S'il est essentiel de veiller à ce que les institutions de l'Union soient associées à la réflexion sur le projet, il peut s'agir, dans un premier temps, d'une initiative collective de plusieurs Etats membres volontaires.

De manière plus générale, la présidence française du Conseil de l'Union peut contribuer à lancer le débat :

- en saisissant le Comité économique et social européen d'un avis exploratoire ;

- en veillant, dans la mesure du possible, à ce que la question soit prise en compte dans le cadre des travaux du groupe de haut niveau sur la mobilité des jeunes Européens et du Conseil d'analyse stratégique ainsi que dans l'étude d'impact que la Commission doit produire dans la perspective de sa proposition sur les activités volontaires. A noter que cette proposition sera rendue publique en juillet prochain sous présidence française ;

- en l'inscrivant à l'ordre du jour de réunions informelles du Conseil Education/Jeunesse ou de manifestations décentralisées organisées pendant la présidence française du Conseil de l'Union Européenne.

Je ne saurais également que trop recommander aux promoteurs d'AMICUS de sensibiliser les partis politiques européens à leur projet de sorte que celui-ci soit débattu à l'occasion des élections européennes de juin 2009.